

**Service Santé et protection animale, certification et environnement
Unité Environnement**

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGE DE CHIENS

Informations sur l'établissement	Informations sur l'inspection
Société : Association de Défense des Animaux Adresse : ZA Le Bouysse 14 Avenue de la Gare 12 500 ESPALION N° SIRET : 47 770 615 400 028 Identifiant AIOT : 0051200495	Date : 4 novembre 2025 Heure : 14h30 Inspecteur(s) : XXX, inspectrice ICPE, accompagnée de XXX et XXX, Inspecteurs du service santé et protection animale Personne présente : XXX, responsable bénévole du refuge Inspection programmée : non Inopinée : non Circonstancielle : oui Motif : Suite d'inspection 2024 Rapport n° : EN25139

Activité principale : 2120 : Élevage de chiens

Autres activités :

Titre ICPE en vigueur : Récépissé de déclaration n°5507 pour 50 chiens en date du 28 mars 1980

Références réglementaires

- Code de l'environnement – Titres V des parties législative et réglementaire
- Arrêté du 8 décembre 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant aux installations classées soumises à la déclaration sous la rubrique n°2120,

Abréviations utilisées – Commentaires

La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évalués au cours d'une inspection.
Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection :

CO : conforme

NC : non conforme

PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspectés

SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'atelier inspecté

La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.

Observation

Recontrôle suite à l'inspection du 12/07/2024

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
A – Dispositions générales					
Situation administrative	X				Récépissé de déclaration n°5507 pour 50 chiens en date du 28 mars 1980
Implantation (parcelle) – Locaux d'élevage, quarantaine, infirmerie, aires d'exercices, parcs d'ébat et de travail, locaux préparation nourriture, stockage aliments, litière, système d'assainissement des effluents	X				Présence d'un parc de détente pour chaque rangé de box. Stockage des aliments et des litières dans un abri de jardin, fermé à clé car se situe sur la rue.
Effectifs autorisés ou déclarés	X				Nombre de chiens déclarés : 50 animaux Nombre de chiens présents : 19 chiens répartis : <ul style="list-style-type: none"> • 0 chien du côté fourrière, • 19 chiens du côté refuge
Intégration dans le paysage	X				Remplacement d'un ancien mobil'home fourni par la mairie d'Espalion sans impact sur l'intégration
Distances d'éloignement (tiers, milieu naturel)			X		<100 m des tiers (mais pas de plainte)
État parcs d'ébat, de travail, d'élevages extérieurs (boues, eaux stagnantes...)	X				Parcs maintenus propres Les clôtures sont bien tendues et à hauteur réglementaire.
Aménagement des bâtiments et annexes :					
– Étanchéité des sols, murs sur 1 mètre de haut et canalisations	X				Les box sont pour une partie bétonnée et l'autre en tout venant (graviers)
– Protection contre la pluie des aliments stockés à l'extérieur	X				Stockés dans un endroit propre et sur palette
B – Prévention des accidents et des pollutions					
Entretien des locaux et des abords	X			X	Locaux et abords globalement bien entretenus Absence de nettoyage de la rigole des eaux pluviales se déversant dans le Lot (présence de branche d'arbres, de feuilles mortes), non conformité corrigée le jour de la visite
Lutte contre la prolifération des insectes et rongeurs			X		Présence de chats libres
Moyens de lutte Incendie (poteau, citerne, lac, extincteurs)					Présence d'une borne incendie à environ 250 mètres
– Présence-conformité	X				Présence de 3 extincteurs sur le site
– Entretien (maintenance/vérification) tous les ans	X				Réalisé en août 2025
Affichage des consignes et dispositions en cas de sinistre ou accident, plan des locaux	X				Présence d'un affichage des numéros d'urgence
Installation technique (gaz, fuel, chauffage)				X	
Installation électrique (maintenance/vérification)		X			Absence de vérification annuelle des installations électriques du site par un professionnel.
C – Émissions dans l'eau et dans les sols					
Dispositions zone vulnérable			X		
Compteur d'eau volumétrique/ disconnecteur/Clapet anti-retour		X			Présence d'un compteur mais pas de relevé mensuel de la consommation d'eau
Collecte des effluents vers les ouvrages de stockage	X		X		Les effluents solides sont collectés 2 fois par jour et déposés dans un trou à même le sol près du Lot. Les trous sont réalisés par le service technique de la Mairie d'Espalion, selon les dires des bénévoles

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
					Les déjections liquides ne sont pas collectées (tout-venant)
Mode de stockage et de traitement des effluents : (système d'assainissement individuel, plan épandage, compostage)		X			Absence de mode de stockage et de traitement tel qu'il est défini dans la réglementation. Les effluents sont enterrés dans un trou proche du Lot ce qui présente un risque de pollution de la nappe alluviale
F – Déchets et sous-produits animaux (dont cadavres)					
Limitation à la source de la quantité et la toxicité des déchets (brûlage interdit)			X		
Tri, stockage déchets, Stockage des animaux morts à T° négative			X		
Élimination			X		Les déchets sont triés par filières d'évacuation

Points non inspectés :

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

La tenue des registres, l'entretien des bâtiments, l'élimination des déchets autres que les effluents d'élevage sont globalement conformes à la réglementation.

Cette visite d'inspection a permis de mettre en évidence les non-conformités suivantes :

- Absence de relevé régulier de la consommation d'eau,
- Absence de vérification annuelle des installations électriques du site par un professionnel,
- Absence de nettoyage de la rigole des eaux pluviales se déversant dans le Lot (non-conformité corrigée le jour de la visite),

La non-conformité suivante, relevée lors de la visite du 12 juillet 2024 persiste :

- Absence d'ouvrage de stockage et de traitement des effluents solide des animaux.

La persistance de cette non-conformité conduit l'inspection des installations classées à proposer une mise en demeure

Date : 02/12/2025

XXXX